



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement régional

2009/2234(INI)

26.3.2010

AMENDEMENTS

1 - 68

Projet de rapport
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou
(PE439.316v01-00)

Contribution de la politique régionale de l'Union européenne à la lutte contre la crise économique et financière, notamment dans le cadre de l'objectif 2
(2009/2234(INI))

AM\810532FR.doc

PE440.024v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 1
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. vu que, entre 2000 et 2006, 15,2 % des Européens (69,8 millions) vivaient dans des régions relevant de l'Objectif 2 et ont bénéficié d'un financement s'élevant à 22,5 milliards d'euros (9,6 % du total des fonds), avec la création de 730 000 emplois bruts, la majorité des indicateurs présentant de très bons résultats (emploi, innovation, recherche & développement (R&D), intensité de capital humain, instruction et formation, éducation et formation tout au long de la vie) alors que, au contraire, d'autres indicateurs (investissements directs étrangers (IDE), productivité) présentaient des résultats inférieurs à ceux des régions de convergence; qu'en outre, concernant l'évolution du PIB par habitant comparé à la moyenne de l'UE, ces régions étaient assez en avance (122 %) par rapport aux régions de convergence (59 %), mais n'en présentaient pas moins une baisse de 4,4 % durant cette période,

Amendement

A. vu que, entre 2000 et 2006, 15,2 % des Européens (69,8 millions) vivaient dans des régions relevant de l'Objectif 2 et ont bénéficié d'un financement s'élevant à 22,5 milliards d'euros (9,6 % du total des fonds), avec la création de 730 000 emplois bruts, la majorité des indicateurs présentant de très bons résultats (emploi, innovation, recherche & développement (R&D), intensité de capital humain, instruction et formation, éducation et formation tout au long de la vie) alors que, au contraire, d'autres indicateurs (investissements directs étrangers (IDE), productivité) présentaient des résultats inférieurs à ceux des régions de convergence; qu'en outre, concernant l'évolution du PIB par habitant comparé à la moyenne de l'UE, ces régions étaient assez en avance (122 %) par rapport aux régions de convergence (59 %), mais n'en présentaient pas moins une baisse de 4,4 % durant cette période; ***qu'il convient néanmoins au regard des propositions de la commission Stiglitz d'élargir les indicateurs d'évaluation des réalisations de l'objectif 2 à des nouveaux outils permettant de mesurer au mieux le progrès social,***

Or. fr

Amendement 2
Karima Delli

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. vu que, sur la base des dernières prévisions (2009-2011) de la Commission, la situation sur le marché du travail demeurera défavorable et que le taux de chômage passera à 10,25 % dans l'UE, marquant une perte de 2,25 % des emplois pour 2009 et de 1,25 % pour 2010; dans les secteurs-clefs des régions de l'UE l'on note: a) une augmentation des nouvelles commandes et de la confiance, coïncidant avec l'amélioration de l'image d'ensemble de l'industrie de l'UE, bien que le taux de production soit de 20 % inférieur à celui noté au début de 2008, b) la poursuite de la baisse des activités du secteur manufacturier, c) l'accès des PME aux microcrédits et aux microfinancements demeure difficile,

Amendement

C. vu que, sur la base des dernières prévisions (2009-2011) de la Commission, la situation sur le marché du travail demeurera défavorable et que le taux de chômage passera à 10,25 % dans l'UE, marquant une perte de 2,25 % des emplois pour 2009 et de 1,25 % pour 2010 **avec notamment une augmentation de la fracture sociale dans les pays membres;** dans les secteurs-clefs des régions de l'UE l'on note: a) une augmentation des nouvelles commandes et de la confiance, coïncidant avec l'amélioration de l'image d'ensemble de l'industrie de l'UE, bien que le taux de production soit de 20 % inférieur à celui noté au début de 2008, b) la poursuite de la baisse des activités du secteur manufacturier, c) l'accès des PME aux microcrédits et aux microfinancements demeure difficile,

Or. fr

Amendement 3
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que, même s'il est vrai que la crise a dans un premier temps surtout touché les hommes, le rythme de destruction d'emplois est actuellement identique pour les hommes et pour les femmes, qui sont moins présentes que les premiers sur le marché du travail de la majorité des États membres de l'Union européenne; que d'autres crises nous ont appris que les femmes sont davantage exposées au risque de ne pas retrouver un emploi après avoir perdu le leur; et que l'égalité entre les hommes et les femmes a des retombées positives sur la productivité

et la croissance économique et que la participation des femmes au marché du travail a de nombreux bienfaits sociaux et économiques,

Or. es

Amendement 4
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. soulignant le fait que, sur la base des rapports stratégiques nationaux (National Strategic Reports) 2009, les États membres semblent avoir utilisé de façons assez diverses les outils, les moyens et les modes de facilitation de la politique de cohésion proposés par la Commission pour faire face à la crise et augmenter les dépenses réelles (p.ex., utilisation du cofinancement à 100 %, modification des orientations stratégiques, des axes et des financements dans les programmes opérationnels, adoption de simplifications des procédures de mise en œuvre, etc.),

Amendement

D. soulignant le fait que, sur la base des rapports stratégiques nationaux (National Strategic Reports) 2009, les États membres semblent avoir utilisé de façons assez diverses les outils, les moyens et les modes de facilitation de la politique de cohésion proposés par la Commission pour faire face à la crise et augmenter les dépenses réelles (p.ex., utilisation *de l'aide – remboursement communautaire* à 100% *dans le cadre du FSE*, modification des orientations stratégiques, des axes et des financements dans les programmes opérationnels, adoption de simplifications des procédures de mise en œuvre, etc.),

Or. el

Amendement 5
Markus Pieper, Sophie Auconie, Sabine Verheyen, Joachim Zeller

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. soulignant le fait que, sur la base des rapports stratégiques nationaux (National Strategic Reports) 2009, les États membres

Amendement

D. soulignant le fait que, sur la base des rapports stratégiques nationaux (National Strategic Reports) 2009, les États membres

semblent avoir utilisé de façons assez diverses les outils, les moyens et les modes de facilitation de la politique de cohésion proposés par la Commission pour faire face à la crise et augmenter les dépenses réelles (p.ex., *utilisation du cofinancement à 100 %*, modification des orientations stratégiques, des axes et des financements dans les programmes opérationnels, adoption de simplifications des procédures de mise en œuvre, etc.),

semblent avoir utilisé de façons assez diverses les outils, les moyens et les modes de facilitation de la politique de cohésion proposés par la Commission pour faire face à la crise et augmenter les dépenses réelles (p.ex., modification des orientations stratégiques, des axes et des financements dans les programmes opérationnels, adoption de simplifications des procédures de mise en œuvre, etc.),

Or. de

Amendement 6
Ricardo Cortés Lastra, Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. soulignant le fait que, sur la base des rapports stratégiques nationaux (National Strategic Reports) 2009, les États membres semblent avoir utilisé de façons assez diverses les outils, les moyens et les modes de facilitation de la politique de cohésion proposés par la Commission pour faire face à la crise et augmenter les dépenses réelles (p.ex., *utilisation du cofinancement à 100 %*, modification des orientations stratégiques, des axes et des financements dans les programmes opérationnels, adoption de simplifications des procédures de mise en œuvre, etc.),

Amendement

D. soulignant le fait que, sur la base des rapports stratégiques nationaux (National Strategic Reports) 2009, les États membres semblent avoir utilisé de façons assez diverses les outils, les moyens et les modes de facilitation de la politique de cohésion proposés par la Commission pour faire face à la crise et augmenter les dépenses réelles (p.ex., modification des orientations stratégiques, des axes et des financements dans les programmes opérationnels, adoption de simplifications des procédures de mise en œuvre, etc.),

Or. es

Amendement 7
Filiz Hakaeva Hyusmenova

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne que, dans le contexte de la crise financière mondiale et du ralentissement économique actuel, la politique régionale de l'UE constitue un outil primordial qui contribue de façon déterminante au plan européen pour la relance économique puisqu'elle est la plus importante source communautaire d'investissements dans l'économie réelle et offre un soutien remarquable aux investissements publics, y compris au niveau régional et local;

Amendement

1. souligne que, dans le contexte de la crise financière mondiale et du ralentissement économique actuel, la politique régionale de l'UE constitue un outil primordial qui contribue de façon déterminante au plan européen pour la relance économique puisqu'elle est la plus importante source communautaire d'investissements dans l'économie réelle et offre un soutien remarquable aux investissements publics, y compris au niveau régional et local;
remarque qu'il est essentiel de garantir une sortie de crise efficace pour la réalisation d'un développement durable sur le long terme en renforçant la compétitivité, l'emploi et le pouvoir d'attraction des régions européennes;

Or. en

Amendement 8 **Karima Delli**

Proposition de résolution **Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion territoriale mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;

Amendement

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion territoriale ***en tenant compte des besoins spécifiques des villes en particulier des zones urbaines en difficulté*** mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;
souligne que l'objectif de compétitivité ne peut pas se réaliser au détriment de la coopération et de la solidarité entre

régions;

Or. fr

Amendement 9
Ricardo Cortés Lastra
Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion territoriale mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;

Amendement

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion territoriale mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité *et favoriser la création d'emplois*, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;

Or. de

Amendement 10
Kerstin Westphal
Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion territoriale mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;

Amendement

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion territoriale mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité *et favoriser la création d'emplois*, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;

Or. de

Amendement 11
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion territoriale mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;

Amendement

2. note que les fonds structurels constituent de puissants outils, conçus dans le but d'aider les régions dans leur restructuration économique et sociale et de promouvoir la cohésion **économique, sociale et** territoriale mais aussi pour mettre en œuvre le plan européen pour la relance économique et, notamment, pour accroître la compétitivité, en soutenant leur utilisation systématique et efficace;

Or. es

Amendement 12
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. soutient la proposition de la Commission de soumettre une initiative afin d'améliorer les réseaux en Europe pour créer un «superréseau» européen, des «réseaux intelligents» et des interconnexions, avec le concours des Fonds structurels et de la BEI, initiative qui contribuera à l'atténuation des disparités régionales et au renforcement de la croissance économique durable;

Or. es

Amendement 13
Kerstin Westphal

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. note avec satisfaction les résultats positifs observés durant la période ayant précédé la crise économique, concernant la majorité des indicateurs, dans les régions de l'Objectif 2, à savoir les très bons résultats obtenus dans l'emploi, l'innovation, la recherche et développement (R&D), l'intensité de capital humain, l'instruction et la formation, l'éducation et la formation tout au long de la vie et en appelle à la viabilité de ces avantages comparatifs par le biais du renforcement des instruments de l'Objectif 2;

Amendement

3. note avec satisfaction les résultats positifs observés durant la période ayant précédé la crise économique, concernant la majorité des indicateurs, dans les régions de l'Objectif 2, à savoir les très bons résultats obtenus dans l'emploi, l'innovation, la recherche et développement (R&D), l'intensité de capital humain, l'instruction et la formation, l'éducation et la formation tout au long de la vie, ***souligne que les impacts de la crise sur l'économie ne doivent pas conduire à réduire le soutien visant à améliorer quantitativement et qualitativement l'emploi*** et en appelle à la viabilité de ces avantages comparatifs par le biais du renforcement des instruments de l'Objectif 2;

Or. de

Amendement 14
Kerstin Westphal

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de

développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020,

développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; ***soutient en outre les efforts visant à améliorer quantitativement et qualitativement l'emploi, grâce à des conditions de travail appropriées, pour les hommes et les femmes, tout en garantissant l'accès à l'éducation et à la formation;*** il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020,

Or. de

Amendement 15
Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020, ***y compris des politiques de mise en valeur du potentiel que représente le troisième âge en termes d'économie participative, eu égard à l'importance croissante de cette catégorie sociale dans la population de l'UE;***

Or. ro

Amendement 16
Richard Seeber

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020,

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance, ***en particulier dans les secteurs du tourisme et des services***; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020,

Or. de

Amendement 17
Iosif Matula, Iuliu Winkler

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un

renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020, *implicitement par la mise en valeur des avantages du marché unique européen;*

Or. ro

Amendement 18
Ian Hudghton

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020 *et à garantir que l'Objectif 2 reste centré sur la cohésion territoriale dans l'UE;*

Or. en

Amendement 19
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base

de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

de la stratégie 2020 de l'UE, **notamment une croissance intelligente, durable et inclusive**, avec - *entre autres* - la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

Or. fr

Amendement 20
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE **pour la croissance intelligente, durable et inclusive** avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de meilleures conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

Or. es

Amendement 21
Filiz Hakaeva Hyusmenova

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale et promouvoir de *meilleures* conditions de compétitivité, d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

Amendement

4. souscrit pleinement aux priorités de base de la stratégie 2020 de l'UE avec la mise en valeur de nouvelles sources de développement ***économique durable*** par l'économie numérique, avec l'amélioration du cadre réglementaire pour renforcer la cohésion territoriale ***et sociale*** et promouvoir ***un meilleur environnement des entreprises et*** de *meilleures* conditions de compétitivité, ***de création d'emplois,*** d'entrepreneuriat et d'innovation pour toutes les régions, de développement des PME et de soutien de leur potentiel de croissance; il invite à un renforcement ultérieur de ces politiques dans le contexte de l'approfondissement imminent de la stratégie de l'UE 2020;

Or. en

Amendement 22
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. note avec préoccupation les impacts sociaux négatifs de la crise sur les régions de l'Objectif 2 résultant en la hausse du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion sociale et affectant les groupes sociaux les plus vulnérables (sans emplois, femmes, personnes âgées) et invite la Commission à prendre des initiatives de soutien aux PME afin d'assurer la viabilité des emplois existants et la création d'un

nombre aussi élevé que possible de nouveaux emplois

Or. el

Amendement 23
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. insiste sur le fait que la cohésion économique, sociale et territoriale se trouve au cœur de la stratégie 2020 de l'UE: la politique de cohésion et les Fonds structurels constituent des instruments indispensables pour atteindre les objectifs d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans les États membres et les régions;

Or. es

Amendement 24
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement à 100%» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité *d'utiliser l'aide communautaire* - «remboursement à 100%» sur demande introduite par les États membres concernant

publiques dans les projets cofinancés;

la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés *pour 2009-2010 dans le contexte du FSE, lorsqu'ils visent à assurer la viabilité des emplois existants et à la création de nouveaux;*

Or. el

Amendement 25

Michael Theurer

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, ***et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement à 100 %» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;***

Amendement

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, ***considère cependant que le financement à 100 % proposé par la Commission est excessif, car cela n'incite plus les États membres, par le cofinancement national, à garantir l'efficacité et la rentabilité des mesures adoptées et rejoint le Conseil lorsqu'il refuse ce qu'on appelle le «frontloading» dans la version présentée;***

Or. de

Amendement 26

Markus Pieper, Sophie Auconie, Sabine Verheyen, Joachim Zeller

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des

Amendement

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des

cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission ***concernant la possibilité de «remboursement à 100 %» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;***

cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission; ***estime dès lors nécessaire que la modification du règlement (CE) n° 1083/2006, sous sa forme actuelle, adoptée par le Conseil, soit rapidement votée au Parlement et mise en œuvre;***

Or. de

Amendement 27
Kerstin Westphal

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, ***et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement à 100 %» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;***

Amendement

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face;

Or. de

Amendement 28
Lambert van Nistelrooij

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, ***et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement à 100%» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;***

Amendement

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face;

Or. en

Amendement 29

Ricardo Cortés Lastra, Iratxe García Pérez

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, ***et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement à 100%» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;***

Amendement

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face;

Or. es

Amendement 30
Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. **reconnait** l'importance **du problème** de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes, **portant** également **sur** l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement à 100%» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;

Amendement

5. **souligne** l'importance de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes, **ayant** également **des incidences dans le cadre de** l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement à 100%» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;

Or. ro

Amendement 31
Franz Obermayr

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement **à 100 %**» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;

Amendement

5. reconnaît l'importance du problème de la restriction de la contribution des cofinancements nationaux des programmes portant également sur l'Objectif 2, du fait, entre autres, des problèmes budgétaires majeurs auxquels de nombreux États membres doivent faire face, et soutient la politique de la Commission concernant la possibilité de «remboursement **partiel**» sur demande introduite par les États membres concernant la part de leurs dépenses publiques dans les projets cofinancés;

Amendement 32
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que sur un ensemble de 117 programmes opérationnels financés par le FSE, **12 d'entre eux ont vu leurs orientations modifiées** (pour l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et 2 pour l'Espagne) dans le but de répondre à des besoins précis dus à la crise, et invite la Commission à soutenir les États membres à faire usage de cette flexibilité de redéfinition de leurs programmes opérationnels dans le but de renforcer, à court terme, des groupes et des catégories spéciales qui sont menacés;

Amendement

6. souligne que sur un ensemble de 117 programmes opérationnels financés par le FSE, **13 d'entre eux ont vu leurs orientations modifiées** (pour l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, **2 pour le** Royaume-Uni et 2 pour l'Espagne) dans le but de répondre à des besoins précis dus à la crise, et invite la Commission à soutenir les États membres à faire usage de cette flexibilité de redéfinition de leurs programmes opérationnels dans le but de renforcer, à court terme, des groupes et des catégories spéciales qui sont menacés;

Or. el

Amendement 33
Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que sur un ensemble de 117 programmes opérationnels financés par le FSE, 12 d'entre eux ont vu leurs orientations modifiées (pour l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et 2 pour l'Espagne) dans le but de répondre à des besoins précis dus à la crise, et invite la

Amendement

6. souligne que sur un ensemble de 117 programmes opérationnels financés par le FSE, 12 d'entre eux ont vu leurs orientations modifiées (pour l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et 2 pour l'Espagne) dans le but de répondre à des besoins précis dus à la crise, et invite la

Commission à soutenir les États membres à faire usage de cette flexibilité de redéfinition de leurs programmes opérationnels dans le but de renforcer, à court terme, des groupes et des catégories spéciales qui sont menacés;

Commission à soutenir les États membres à faire usage de cette flexibilité de redéfinition de leurs programmes opérationnels dans le but de renforcer, à court terme, des groupes et des catégories spéciales qui sont menacés *et particulièrement de mettre en œuvre des programmes spécifiques de soutien et de défense de la catégorie du troisième âge, durement touchée par la crise et exposée aux abus, aux violences et à l'exclusion sociale*;

Or. ro

Amendement 34
Marie-Thérèse Sanchez-Schmid

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que sur un ensemble de 117 programmes opérationnels financés par le FSE, 12 d'entre eux ont vu leurs orientations modifiées (pour l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et pour l'Espagne) dans le but de répondre à des besoins précis dus à la crise, et invite la Commission à soutenir les États membres à faire usage de cette flexibilité de redéfinition de leurs programmes opérationnels dans le but de renforcer, à court terme, des groupes et des catégories spéciales qui sont menacés;

Amendement

6. souligne que sur un ensemble de 117 programmes opérationnels financés par le FSE, 12 d'entre eux ont vu leurs orientations modifiées (pour l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et pour l'Espagne) dans le but de répondre à des besoins précis dus à la crise, et invite la Commission à soutenir les États membres à faire usage de cette flexibilité de redéfinition de leurs programmes opérationnels *et d'en informer largement et le plus rapidement possible les acteurs régionaux et locaux concernés*, dans le but de renforcer, à court terme, des groupes et des catégories spéciales qui sont menacés;

Or. fr

Amendement 35
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. remarque que le sixième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale reflète les différentes situations socio-économiques des trois types de régions, en particulier en ce qui concerne leur capacité de création et d'innovation et leur esprit d'entreprise. La crise économique actuelle ainsi que les différentes variables qui influent sur les possibilités de développement régional (démographie, accessibilité, capacité d'innovation, etc.) sont des facteurs qui mettent en évidence l'existence de données importantes dont il convient de tenir compte afin d'évaluer la situation des économies locales et régionales et d'élaborer une politique de cohésion efficace, ce qui requiert l'ajout de nouveaux indicateurs au PIB par habitant pour classer les régions avant la nouvelle période de programmation post-2013;

Or. es

Amendement 36
Michael Theurer, Riikka Manner

Proposition de résolution
Paragraphe 6 a (new)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. soutient la proposition du Conseil visant à augmenter, pour l'année 2010, les avances du FSE de 4 % et du fonds de cohésion de 2 %, mais seulement pour les États membres dont le PIB a diminué de plus de 10 % ou qui ont reçu des aides du

FMI pour consolider leur balance des paiements; invite la Commission à examiner l'origine du retard en ce qui concerne la mise en œuvre et à trouver des solutions souples sur les règles n+2/n+3 afin que les crédits des États membres ne soient pas caducs;

Or. de

Amendement 37
Ian Hudghton

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2;

Amendement

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2, *qui puisse servir de base à une proposition relative au maintien de l'Objectif 2 dans les régions dans lesquelles il peut apporter une valeur ajoutée aux fonds nationaux;*

Or. en

Amendement 38
Georgios Stavrakakis, Kerstin Westphal

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2;

Amendement

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2, ***ainsi que sur une éventuelle augmentation ou contraction des disparités régionales dans le cadre de la crise;***

Or. en

Amendement 39

Richard Seeber

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2;

Amendement

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2 ***et celles en phase de suppression progressive de l'aide;***

Amendement 40
Franz Obermayr

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2;

Amendement

7. regrette que le sixième rapport d'étape de la Commission sur la cohésion économique et sociale n'inclut pas des données qualitatives et quantitatives précises concernant les impacts à court et à long terme de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les indicateurs économiques et sociaux les plus significatifs; partant, il invite la Commission à présenter un rapport ou une étude spéciale portant sur les effets de la crise financière sur les régions de l'UE et, notamment, sur les régions relevant de l'Objectif 2; ***cette évaluation doit être menée sans retard afin de pouvoir mettre fin aux irrégularités;***

Amendement 41
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. salue les mesures de soutien aux entreprises, dans le contexte de la politique de cohésion (approximativement, 55 milliards d'euros entre 2007 et 2013), dont une proportion significative porte sur le renforcement de l'innovation et de la modernisation des PME et entend que les mesures proposées des interventions au

Amendement

8. salue les mesures de soutien aux entreprises, dans le contexte de la politique de cohésion (approximativement, 55 milliards d'euros entre 2007 et 2013), dont une proportion significative porte sur le renforcement de l'innovation et de la modernisation des PME et entend que les mesures proposées des interventions au

bénéfice des entreprises doivent viser leur restructuration à long terme et non des interventions de sauvetage économique qui, bien souvent, sont incompatibles avec les politiques relatives aux aides d'État;

bénéfice des entreprises doivent viser leur restructuration à long terme **et la transition vers une économie plus durable** et non des interventions de sauvetage économique qui, bien souvent, sont incompatibles avec les politiques relatives aux aides d'État;

Or. fr

Amendement 42
Iosif Matula

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. salue les mesures de soutien aux entreprises, dans le contexte de la politique de cohésion (approximativement, 55 milliards d'euros entre 2007 et 2013), dont une proportion significative porte sur le renforcement de l'innovation et de la modernisation des PME et entend que les mesures proposées des interventions au bénéfice des entreprises doivent viser leur restructuration à long terme et non des interventions de sauvetage économique qui, bien souvent, sont incompatibles avec les politiques relatives aux aides d'État;

Amendement

8. salue les mesures de soutien aux entreprises, dans le contexte de la politique de cohésion (approximativement, 55 milliards d'euros entre 2007 et 2013), dont une proportion significative porte sur le renforcement de l'innovation et de la modernisation des PME, **eu égard à la promotion importante des modèles de réussite dans ce domaine**, et entend que les mesures proposées des interventions au bénéfice des entreprises doivent viser leur restructuration à long terme et non des interventions de sauvetage économique qui, bien souvent, sont incompatibles avec les politiques relatives aux aides d'État;

Or. ro

Amendement 43
Michael Theurer

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. salue les mesures de soutien aux

Amendement

8. salue les mesures de soutien aux

entreprises, dans le contexte de la politique de cohésion (approximativement, 55 milliards d'euros entre 2007 et 2013), dont une proportion significative porte sur le renforcement de l'innovation et de la modernisation des PME et entend que les mesures proposées des interventions au bénéfice des entreprises doivent viser leur restructuration à long terme et non des interventions de sauvetage économique qui, bien souvent, sont incompatibles avec les politiques relatives aux aides d'État;

entreprises, dans le contexte de la politique de cohésion (approximativement, 55 milliards d'euros entre 2007 et 2013), dont une proportion significative porte sur le renforcement de l'innovation, **le transfert de technologies** et de la modernisation des PME et entend que les mesures proposées des interventions au bénéfice des entreprises doivent viser leur restructuration à long terme et non des interventions de sauvetage économique qui, bien souvent, sont incompatibles avec les politiques relatives aux aides d'État;

Or. de

Amendement 44
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. insiste sur le fait que la sortie de crise passe impérativement par des investissements dans la recherche et le développement, ainsi que dans l'innovation, dans l'éducation et dans des technologies qui utilisent les ressources efficacement, ce qui profitera à la fois aux secteurs traditionnels, aux zones rurales et aux économies de services hautement qualifiées et renforcera par conséquent la cohésion économique, sociale et territoriale; signale qu'il est nécessaire de garantir des financements accessibles, pour lesquels les Fonds structurels joueront un rôle essentiel;

Or. es

Amendement 45
Iosif Matula, Iuliu Winkler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME;

Amendement

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME, ***en assurant à ces dernières l'accès le plus large possible aux instruments d'ingénierie financière (Jaspers, Jeremie, Jessica et Jasmine)***;

Or. ro

Amendement 46
Ian Hudghton

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME;

Amendement

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME, ***et à utiliser ces données pour préparer et cibler le futur Objectif 2 de cohésion dans les zones, au niveau régional et local, dans lesquelles les interventions de l'UE peuvent apporter***

une valeur ajoutée avérée;

Or. en

Amendement 47

Oldřich Vlasák

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour ***renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et sur les PME ;***

Amendement

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour ***soutenir l'entrepreneuriat et les PME afin de renforcer leur compétitivité et ainsi le potentiel de croissance d'emplois ;***

Or. cs

Amendement 48

Richard Seeber

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME;

Amendement

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME, ***notamment les entreprises dans les secteurs du tourisme et des services;***

Amendement 49
Michael Theurer

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME;

Amendement

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME; ***le développement d'énergies renouvelables recèle d'importants potentiels;***

Amendement 50
Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME;

Amendement

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les différents secteurs de structures et de développement ainsi que ceux de l'utilisation des possibilités offertes par les instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi ***et la protection et l'amélioration de l'environnement,*** l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME ***et les organismes d'économie sociale et***

solidaire;

Or. fr

Amendement 51

Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les *différents* secteurs de structures et de développement ainsi que *ceux de l'utilisation* des *possibilités offertes par les* instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME;

Amendement

9. invite la Commission et les États membres à surveiller constamment les effets de la crise sur les secteurs de structures et de développement ainsi que *l'application* des instruments de financement destinés à l'Objectif 2 principalement pour renforcer la compétitivité et l'emploi, l'accent étant particulièrement mis sur l'entrepreneuriat et les PME;

Or. ro

Amendement 52

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

9 bis. invite la Commission et les États membres à évaluer et à promouvoir toutes les synergies entre les instruments de la politique de cohésion et de compétitivité sur le plan régional, national, transfrontalier et européen;

Amendement

Or. el

Amendement 53
Franz Obermayr

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue la politique de la Commission a) en matière de prorogation de la période d'éligibilité des programmes opérationnels 2000-2006 afin de rendre possible l'absorption maximale de tous les moyens de la politique de cohésion, b) en matière de simplification des exigences et procédures administratives et de la gestion économique des programmes tout en assurant les contrôles nécessaires permettant d'identifier les éventuelles erreurs et fraudes;

Amendement

10. salue la politique de la Commission a) en matière de prorogation de la période d'éligibilité des programmes opérationnels 2000-2006 afin de rendre possible l'absorption maximale de tous les moyens de la politique de cohésion, b) en matière de simplification des exigences et procédures administratives et de la gestion économique des programmes tout en assurant les contrôles nécessaires permettant d'identifier les éventuelles erreurs et fraudes; ***à cet effet, des obligations devraient être établies afin d'encourager des projets pertinents et de prévenir les comportements illégitimes dès la phase préparatoire;***

Or. de

Amendement 54
Michael Theurer, Riikka Manner

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souscrit à la politique de «préfinancement» concernant les programmes de la politique de cohésion 2007-2013 qui ont résulté en des liquidités immédiates de l'ordre de 6,25 milliards d'euros pour 2009 pour les investissements réalisés dans le contexte des enveloppes financières convenues pour chacun des États membres;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 55
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 11 a (new)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. note que les régions urbaines ainsi que les centres urbains présentent de par leur nature des problèmes sociaux spécifiques et importants (taux de chômage élevé, marginalisation, exclusion sociale, etc.) qui sont aggravés sous l'effet de la crise et qu'il convient d'étudier de façon approfondie afin de mettre en place les mesures actives appropriées, à court et à long terme ;

Or. el

Amendement 56
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (***dont le financement*** est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation ***des grands projets***;

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (***projets dont le coût total est de*** 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) ***qui portent spécifiquement sur les régions de l'Objectif 2***, dans le but d'***encourager la préparation parfaite*** et d'accélérer la réalisation des grands projets ***qui, actuellement, demeurent peu nombreux***;

Or. el

Amendement 57
Kerstin Westphal

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et ***invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;***

Amendement

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et ***espère que l'augmentation des fonds de JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) ayant déjà eu lieu à ce jour est efficace;***

Or. de

Amendement 58
Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (***Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions***) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;

Amendement

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets, ***tout en insistant pour qu'une analyse comparative soit effectuée périodiquement entre les résultats obtenus et les effets escomptés et le financement accordé et le financement nécessaire à la réalisation des objectifs, eu égard aux incidences de ces projets à moyen et à long termes sur la***

Amendement 59

Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;

Amendement

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009 ***et qui ne doivent pas se faire au détriment du développement polycentrique et équilibré et donc de la cohésion territoriale de l'UE,*** et invite ***à une amélioration de la transparence des décisions concernant le financement des grands projets par l'UE*** et à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;

Amendement 60

Ricardo Cortés Lastra, Iratxe García Pérez

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009, et invite

Amendement

12. approuve la politique d'aide aux grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a introduite en 2009,

à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;

reconnait l'importance des instruments d'ingénierie financière et de coopération avec la BEI, en particulier JASPERS, JEREMIE et JESSICA, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;

Or. es

Amendement 61
Filiz Hakaeva Hyusmenova

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. approuve *la politique d'aide aux* grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a *introduite* en 2009, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;

Amendement

12. approuve *les nouveaux instruments de financement, en particulier en coopération avec la BEI ou le FEI, des* grands projets des régions (dont le financement est de 50 millions d'euros ou plus) que la Commission a *introduits* en 2009, et invite à une augmentation ultérieure au-delà de 25 % des financements octroyés par le biais du JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) dans le but de préparer et d'accélérer la réalisation des grands projets;

Or. en

Amendement 62
Lambert van Nistelrooij

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

12 bis. souligne que la politique européenne, nationale et régionale ne sera efficiente et efficace que moyennant une gouvernance véritablement intégrée reposant sur une coopération des pouvoirs publics locaux, régionaux, nationaux, transfrontaliers et européens; appelle la Commission à évaluer les possibilités de coopération territoriale pour l'innovation, au niveau tant national qu'international, dans le cadre de chaque objectif de la politique de cohésion et à analyser les possibilités de consolidation de l'objectif de coopération territoriale européenne pour inciter à la coopération régionale en matière d'innovation; recommande également de renforcer, parallèlement à la consolidation de l'objectif de coopération territoriale (Objectif 3), la possibilité d'élaborer des mesures de coopération territoriale transnationale dans le cadre de l'Objectif 2. Une telle possibilité est désormais possible grâce à l'article 37, paragraphe 6, point b), du règlement (CE) n° 1083/2006; est d'avis que le renforcement de la coopération territoriale doit s'accompagner, sans préjudice du budget global consacré aux objectifs de cohésion, d'un accroissement du budget pour cette coopération territoriale élargie;

Or. en

Amendement 63
Iosif Matula, Iuliu Winkler

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. approuve les amendements proposés

13. approuve les amendements proposés

concernant les règles d'application qui visent à renforcer la flexibilité des fonds structurels et à les rendre aptes à mieux répondre aux besoins résultant des conditions économiques extraordinaires en vue de la mise en œuvre immédiate de 455 programmes de la politique de cohésion et notamment en ce qui concerne les programmes de l'Objectif 2, eu égard également à la nécessité pour les institutions nationales et régionales ainsi que pour les autorités de gestion de s'adapter à ces nouvelles données;

concernant les règles d'application qui visent à renforcer la flexibilité des fonds structurels et à les rendre aptes à mieux répondre aux besoins résultant des conditions économiques extraordinaires en vue de la mise en œuvre immédiate de 455 programmes de la politique de cohésion et notamment en ce qui concerne les programmes de l'Objectif 2, eu égard également à la nécessité pour les institutions nationales et régionales ainsi que pour les autorités de gestion de s'adapter à ces nouvelles données; ***demande aux autorités de gestion de proposer des solutions en vue de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes opérationnels prévus par l'Objectif 2;***

Or. ro

Amendement 64

Iratxe García Pérez, Ricardo Cortés Lastra

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. insiste sur le fait qu'il convient de rendre plus souple la règle N + 2 en tenant compte des objectifs poursuivis par la politique de cohésion et des effets sur les finances publiques et l'investissement privé des changements économiques cycliques;

Or. es

Amendement 65

Iratxe García Pérez

Proposition de résolution

Paragraphe 13 ter (nouveau)

13 ter. recommande que l'ensemble des fonds non dépensés dans une région en vertu des règles N + 2 et N + 3 soient affectés, selon une base régionale, soit à des fonds de capital-risque et de capital d'amorçage, qui pourraient offrir, au travers de la BEI, un accès au financement pour les PME, les entreprises sociales et les initiatives communautaires, soit au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de faciliter la réinsertion des travailleurs dans des postes compatibles avec l'environnement, soit à un futur Fonds d'ajustement au changement climatique dans le but exprès de créer des projets de soutien à l'innovation et au développement ciblant les PME;

Or. es

Amendement 66

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission à procéder à l'évaluation du plan d'action **relatif à l'action législative** pour les petites entreprises (small business act) après un an d'application de celui-ci (décembre 2008) et, surtout, de mener une évaluation du point de vue des résultats quant au renforcement de la compétitivité des petites entreprises et de leur accès aux financements et au capital-investissement, de la promotion d'entreprises innovantes nouvelles, de l'allègement des contraintes administratives, etc.;

Amendement

14. invite la Commission à procéder à l'évaluation du plan d'action-**initiative relative aux propositions législatives** pour les petites entreprises (small business act) après un an d'application de celui-ci (décembre 2008) et, surtout, de mener une évaluation du point de vue des résultats quant au renforcement de la compétitivité des petites entreprises et de leur accès aux financements et au capital-investissement **ainsi que** de la promotion d'entreprises innovantes nouvelles, de l'allègement des contraintes administratives, etc.;

Amendement 67
Vasilica Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. approuve les amendements proposés concernant les règles d'application qui visent à renforcer la flexibilité des fonds structurels et à les rendre aptes à mieux répondre aux besoins résultant des conditions économiques extraordinaires en vue de la mise en œuvre immédiate de 455 programmes de la politique de cohésion et notamment en ce qui concerne les programmes de l'Objectif 2, eu égard également à la nécessité pour les institutions nationales et régionales ainsi que pour les autorités de gestion de s'adapter à ces nouvelles données;

Amendement

14. approuve les amendements proposés concernant les règles d'application qui visent à renforcer la flexibilité des fonds structurels et à les rendre aptes à mieux répondre aux besoins résultant des conditions économiques extraordinaires en vue de la mise en œuvre immédiate de 455 programmes de la politique de cohésion et notamment en ce qui concerne les programmes de l'Objectif 2, eu égard également à la nécessité pour les institutions nationales et régionales ainsi que pour les autorités de gestion de s'adapter à ces nouvelles données, ***de manière à éviter d'éventuels abus ou une mauvaise gestion et à garantir la possibilité de réaffecter les fonds recueillis à d'autres projets en cours ou à d'autres nouveaux projets;***

Or. ro

Amendement 68
Iratxe García Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. insiste sur l'effet positif que l'égalité entre les hommes et les femmes a sur la croissance économique; souligne à cet égard qu'il ressort de certaines études que, si les taux d'emploi, d'emploi à temps

partiel et de productivité des femmes étaient identiques à ceux des hommes, le PIB augmenterait de 30 % pour la période de programmation post-2013; demande dès lors que les projets financés par les Fonds structurels qui visent à promouvoir l'égalité et l'inclusion des femmes sur le marché du travail fassent l'objet d'une attention particulière.

Or. es